

---

## COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE CSOR – PV DE LA RÉUNION N°3/2018

14 septembre 2018

Maison Régionale des Sports de Talence, Siège LANA

---

Présidence : Alain Gouguet

Membre présents (8) : Philippe Lafourcade, Gaston Leveque, Christophe Soupe, Dominique Lionard, Yves Vignau, Jean-Louis Daniel, Françoise Jeante

Membres excusés (5) : Patrick Bergeaud, Yoan Cabirol, Gérard Pajot, Pierre Lassignardie, Antoine Lavabre

Invités présents (2) : Joël Jollit, Éric Fradin

Invité excusé : Éric Raul

Début de la séance (18h) ; Fin de la séance (20h30)

---

### BILAN ESTIVAL

---

#### Épreuves combinées à Saintes les 9 et 10 juin 2018

Bon déroulement de la compétition sauf quelques problèmes d'entraîneurs sur le terrain.

#### Régionaux LANA Minimes à Villeneuve-sur-Lot le 17 juin 2018

Bonne organisation de la compétition.

À la marche, les juges n'ont pas su prendre les décisions qui s'imposaient car le jury était incomplet. À l'avenir, les performances de marche ne seront validées que si le jury est complet. Il sera demandé à la CRM de prévoir les jurys pour les différents championnats régionaux.

#### Régionaux Ca/Ju/Es/Se à Brive les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018

Sur le jury de base, Alain Gouguet regrette que les propositions concernant l'opérateur n'aient pas été plus rigoureuses. La personne proposée n'était pas informée et surtout ne disposait pas des qualifications. De plus, l'aide proposé n'avait aucune qualification et s'est absenté 1h30 pour des raisons personnelles.

Il a été fait appel à un juge régional reçu récemment à l'examen de chrono électrique.

Quelques problèmes ont été notés dans les rapports des juges arbitres.

Concernant les athlètes, encore un problème entre qualifié et qualifiable.

Certains athlètes arrivés en retard pouvaient participer mais ne pouvaient pas prétendre au podium.

#### Pointes d'Or B à Cognac le 8 juillet 2018

Bonne organisation.

Horaires modifiés afin d'assurer de meilleures rotations.

---

### CALENDRIER AUTOMNAL

---

#### Finale Régionale Équip'Athlé Be-Mi à Angoulême le samedi 13 octobre 2018

Cette décision a été prise pour ne pas faire de concurrence à la finale Nationale Équip'Athlé Cadet à Angoulême les 20 et 21 octobre et Angoulême est le site le plus central.

Récompenses à prévoir pour les athlètes et les équipes.

---

### CALENDRIER HIVERNAL

---

#### Cross-country

Il est demandé à la LANA la reconduction de sa participation à l'indemnisation des clubs pour les ¼ de finales.



### 3 février 2019

¼ de finale Nord à Montmoreau

¼ de finale Sud à Dax

Le CTS, Yves Vignau et Philippe Lafourcade se rendront à Dax pour la validation du parcours.

### 17 février 2019

½ finale à Gujan-Mestras

Plusieurs membres de la LANA sont allés visiter le site de La Souterraine.

Il a été décidé que les organisateurs du cross de « La Souterraine » seraient invités par la LANA le samedi 2 février 2019 au cross de Montmoreau, ceci afin de prendre connaissance de l'organisation d'un ¼ de finale.

La CSOR LANA s'engage à organiser le ¼ de finale 2020 à La Souterraine si le club est toujours candidat.

De plus, après Poitiers en 2018, la CSO souhaitait revenir vers le sud.

Il sera demandé à l'organisateur de fournir deux devis pour les puces qui seront prises en charge par la Ligue.

Le CTS, Alain Gouguet, Philippe Lafourcade et Joël Jollit se déplaceront à Gujan-Mestras pour la validation.

### Lancers longs

Régionaux LANA le 2 février 2019 → appel à candidatures

### Salle

- 18-19 janvier 2019 : Championnats LANA épreuves combinées + marche
- 26 janvier 2019 : Championnats LANA U23 et Seniors
- 27 janvier 2019 : Meeting courses LANA
- 9 février 2019 : Championnats LANA U18 et U20
- 10 mars 2019 : Championnats LANA Minimes

Il sera fait un courrier pour acte de candidature pour la buvette du stadium de ces championnats régionaux.

- 2 et 16 février 2019 : Championnats Masters de 8 heures à 12 heures

---

### CALENDRIER MARCHE

- 21 octobre 2018 : Journée de marche à Bayonne
- 17 mars 2019 : Championnat de France à Épinal

La question a été posée de savoir quelle était la nécessité de faire un 20 km au régional estival.

Il serait préférable de maintenir un 5 km et un 10 km et de prévoir un Régional Marche 20 km fin octobre.

---

### CALENDRIER ESTIVAL

#### Interclubs – 1<sup>er</sup> tour le 4 mai 2019

N1 : 6 clubs → appel à candidature

N2 : 24 clubs – sera prise en compte la situation des clubs au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les clubs qui refuseraient la N2 ne pourront pas participer au 1<sup>er</sup> tour sur un stade où il y aurait des clubs de N2.

1<sup>er</sup> tour : organisation par zones.

Les Comités doivent se regrouper pour organiser le premier tour de N2 au plus près des clubs.

Trois finales seront organisées : une finale N2A avec les 8 meilleurs clubs du 1<sup>er</sup> tour et deux finales B géographiques de 6 clubs.

Les clubs non retenus pourront disputer les finales N3 de leur secteur.

Appel à candidatures pour ces 3 finales.

#### Championnats Régionaux Piste

- 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019 : Championnats LANA épreuves combinées
- Samedi 15 juin 2019 : Championnat individuel LANA Minimes
- Dimanche 16 juin 2019 : Championnat individuel U23 et Senior
- Samedi 29 juin 2019 : Championnat individuel LANA U18 + U20
- Dimanche 7 juillet 2019 : Finale Pointes d'Or

Pour ces différents championnats régionaux, un appel à candidature sera envoyé aux clubs dans les meilleurs délais.

Le week-end des 22 et 23 juin 2019 est réservé au Décastar et aucun championnat régional ne sera organisé ce weekend-là.

---

### QUOTA D'OFFICIELS / NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Reconduction des quotas de 2018 pour la saison 2019.

---

## PÉNALITÉS

---

### Pénalités pour absence d'officiels

Pénalités à Brive et Villeneuve-sur-Lot

Le fichier du Jury va être revu après la qualification de juge régional aux officiels qui ont été admis.

### Pénalités pour absence d'athlètes confirmés

Absence après confirmation des engagements. Certains clubs ont confirmé des athlètes qui ne se sont pas déplacés. Les pénalités seront appliquées.

Mise à jour des certificats médicaux sous 8 jours.

---

## DROITS D'ENGAGEMENT INTERCLUBS

---

La CSOR demande à la LANA la reconduction pour 2019 de la somme allouée aux Interclubs.

100 euros pour les N1 et 200 euros pour les N2.

Les droits d'engagement et l'indemnité aux clubs sont reconduits sur les mêmes bases qu'en 2018.

---

## COMPÉTITIONS QUALIFIANTES – RÈGLE D'ENVOI DES RAPPORTS DE JUGE ARBITRE

---

Nécessité de recevoir le rapport du Juge Arbitre sous 15 jours pour les compétitions qualifiantes.

En salle, toutes les compétitions sont qualifiantes.

Marche :

- Demande de la composition du jury avec un minimum de juges qualifiés pour validation des performances.
  - Rapport du Chef Juge de Marche obligatoire.
- 

## QUESTIONS DIVERSES

---

Suite au déchargement de 3 compétitions trois mois après leur clôture, les records de Ligue se sont retrouvés annulés et toutes les procédures annulées.

Il est demandé que le classeur soit informé des modifications effectuées.

---

Alain Gouguet  
*Président CSOR*

Françoise Jeante  
*Secrétaire CSOR*